

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **9 juin 2026**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **25**  
Nombre de pouvoirs : **4**

Le seize juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GUITARD, Maire d'Ussel.

**Etaient présents 25 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Nathalie BACHELLERIE ; M. Gille BARBE ; Mme Sylvie BARRIER ; M. Sébastien CARAFI ; M. Mansour CHEBIL ; M. Thierry CHIAREL ; Mme Marie-Line COURTY ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sylvie CURIA ; Mme Bernadette DAVID VEZIAT ; M. Romain FRAY ; Mme Pascale GUGLIELMIN ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Aurélie LARCHER-GUITARD ; M. Fabrice MAVIER ; M. Sylvain MEALLET ; M. Fabrice MERCIER ; Mme Mélanie MOULY ; M. Pierre PADILLA ; M. Yoan RULIERE ; Mme Patricia TILLET KHADRAOUI ; M. Guy TOUZAC ; Mme Laëtitia TREMONT et M. Vincent VARRIERAS.

**Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :**

Mme Sandra DELIBIT à M. Thierry CHIAREL ; M. Laurent DEMATHIEU à M. Romain FRAY ; Mme Sandrine GREGOIRE à Mme Sylvie BARRIER et Mme Corinne MOUTY à Mme Nathalie BACHELLERIE.

**Secrétaire de séance :** M. Romain FRAY

**Numéro :** DL20260616-006

**Matière :** 5.2 - Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

**Objet :** APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-8, lequel précise que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. » ;

Considérant la proposition de règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville d'Ussel présentée ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville d'Ussel, dans les conditions précisées en annexe.**

*Fait en Mairie d'Ussel, le 16 juin 2026.*



Le Maire,

Jean-Pierre GUITARD

Le Secrétaire de séance,

Romain FRAY